



## Ordonnance de télécom CRTC 2007-43

Ottawa, le 7 février 2007

Le Conseil **approuve provisoirement** les demandes tarifaires suivantes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

<b>Requérante</b>	<b>Avis de modification tarifaire</b>	<b>Date de la demande</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
CityWest Telephone Corporation	96 96A	le 29 janvier 2007 le 1 <sup>er</sup> février 2007	le 1 <sup>er</sup> avril 2007
CityWest Telephone Corporation	97	le 29 janvier 2007	le 1 <sup>er</sup> avril 2007
Persona Communications Corp.	4	le 29 janvier 2007	le 7 février 2007
TELUS Communications Company	442 (TCQ)	le 26 janvier 2007	le 9 février 2007
TELUS Communications Company	247	le 25 janvier 2007	le 8 février 2007

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*